



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal d'Authier-Nord, tenue à la salle du conseil, le mardi cinq (5) novembre 2019, à dix-neuf trente, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Gagnon, et à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants: Mesdames Lorrie Gagnon et Noëlla Dubé, et Messieurs Gilles Dubé et Steve Bruneau.

Madame Élise Gagnon, directrice générale secrétaire-trésorière, assiste également à l'assemblée.

Résolution 2019-11-09 FQM. Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité.

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu d'adopter la Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité.

DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ D'AUTHIER-NORD Pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité

PRINCIPES

Egalité entre les personnes

La municipalité d'Authier-Nord adhère aux valeurs d'égalité entre les personnes, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelles, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Reconnaissance et respect de la diversité

L'ouverture à l'autre, la tolérance envers la différence, l'acceptation de la diversité sous toutes ses formes, qu'elles soient culturelles, ethniques, sexuelles et de genre, sont des principes qui doivent être portés par l'ensemble de la société et auxquels la municipalité d'Authier-Nord adhère.

Ouverture et inclusion

Pour la municipalité d'Authier-Nord, la municipalité représente le milieu de vie, le lieu où habite une personne. Ainsi, la municipalité doit œuvrer à offrir à toutes les personnes habitant sur son territoire ou étant de passage, un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant, permettant à tous d'y être bien et de s'y épanouir.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982).

Note à la résolution : Le texte de la présente résolution est sujet à correction par le Conseil lors de l'adoption du procès-verbal.



CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant.

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise.

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore.

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Authier-Nord représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion.

ENGAGEMENTS

Par la présente **DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ D'AUTHIER-NORD POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ**, la municipalité d'Authier-Nord se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion ;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions ;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant ;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

Copie conforme certifiée
Ce 6 novembre 2019


Élise Gagnon
Directrice générale
Secrétaire trésorière

Note à la résolution : Le texte de la présente résolution est sujet à correction par le Conseil lors de l'adoption du procès-verbal.